Projet éolien de la Queue d'Ane

St-Saud Lacoussière – St-Jory de Chalais

- **Rapport du Conseil Scientifique**
- **Rapport du Conseil d'Orientation et de Développement**

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE :

Chevêche d'Athéna – Athene noctua
Dans l'Antiquité grecque, elle était l'attribut d'Athéna, déesse de la Sagesse.

Le Conseil scientifique (CS) du PNR Périgord limousin s'est réuni le 19 mars 2019 à la Maison du Parc à La Barde, 24450 La Coquille pour échanger et donner son avis au rapporteur du Conseil sur l'implantation de quatre aérogénérateurs industriels d'une hauteur de 130 m au rotor et 200 m en bout de pales au lieu-dit la queue d'âne.

Étaient Présents :
Michel EVRARD Vice-président PNR PL et président du CS.
Yann CAMBON Rapporteur du CS du PNR PL et auteur du présent document.
Jacques DEVALETTE
Frédéric FELY
Pauline MASKELL
Peter MASKELL
Ont contribué par écrit
Alain DUTARTRE
Desmond KIME
David NAUDON
Laurent CHABROL
Alain DUTARTRE

Arnaud SIX Technicien PNR PL Secrétaire de séance.

Cette séance est déployée à la demande du PNR Périgord Limousin. Les avis émis par les participants qui ont répondu au rapporteur de la commission sont clairs. Par soucis de transparence j'ai transmis copie de ces avis à Monsieur Michel EVRARD, Vice-Président du PNR PL et Président du Conseil Scientifique.

- Ce projet a bénéficié de l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature.
  L'avis émis a été défavorable.
- L'aménagement projeté se situe dans le périmètre classé « zone tampon de la réserve de Biosphère Unesco : vallée de la Dordogne* »

- La zone choisie pour l'implantation de quatre aérogénérateurs se trouve au sein du Parc, en bordure de deux ZNIEFF de type I, celles-ci constituées majoritairement de boisements abritant une riche biodiversité : Faune aviaire, Chiroptères, Mammifères terrestre, Amphibiens, Reptiles et Insectes. Les plantes trop souvent oubliées sont également à prendre en considération.

Les membres du Conseil Scientifique ne sont pas systématiquement opposés aux éoliennes, mais ils défendent avant tout la biodiversité et la protection des milieux. Les facteurs directs de la perte de la biodiversité sont dus aux changements d'usages des terres (modification des habitats), principalement liés au développement de surfaces agricoles et à la diminution des surfaces forestières, parallèlement la pression industrielle sur les espaces naturels s'accroît et entraine la perte de la biodiversité. Certains thèmes particulièrement sensibles à l'éolien font l'objet du développement suivant.

1. CHIROPTÉRES

Dans le document Volet milieu naturel, faune et flore du projet du parc éolien de la Queue d'Âne en annexe de l'étude d'impact Tome n°4.4 Décembre 2016 sur l'environnement, p 32, le tableau donne 11 jours de prospection entre le 24/06/2015 et le 12/05/2016. *(Si plus de trois ans s'écoulent entre les diagnostics et la construction des éoliennes, il pourra être nécessaire de refaire les diagnostics. Ce point est précisé par EUROBATS).*

Le projet éolien de la Queue d'Ane ne respecte pas les préconisations de la *(SFEPM)* Société Française pour l'étude et la Protection des Mammifères, reprenant les recommandations élaborées au niveau européen par Eurobats. Les lignes directrices d'EUROBATS (actualisation 2014) recommandent une exclusion de projets éoliens dans les zones suivantes : …. 4e – les boisements de tout type, jusqu'à une distance de 200 mètres en bout de pale.

- Au niveau régional, cela doit se traduire par une exclusion des projets éoliens des zones connues où il existe de fortes concentrations de **pipistrelles** et **noctules.**

- Notamment des zones de migrations (par exemple zones humides littorales, vallées alluviales, etc…).

- Des boisements et des complexes de milieux boisés où il n'existe pas d'emplacement possible à moins de 200 mètres des lisières

L'impact résiduel sur les espèces patrimoniales de chiroptères est certainement sous-estimé. Les mesures d'implantation des éoliennes ainsi que les mesures de bridage prévues ne garantissent pas que les chiroptères de haut vol (Noctule par exemple) ne soient pas lourdement impactés. Notons que les chiroptères sont également tués par barotraumatisme. Le taux de natalité est faible, en général un petit /an.

La situation du mât de mesures en milieu ouvert ne représente pas l'habitat le plus sensible du point de vue des espèces présentant un risque de collision. Les mesures effectuées d'activité sont sous estimées.

Quel que soit le milieu il est important de réaliser que des éoliennes plus grandes, ne réduisent pas nécessairement la mortalité Des chauves-souris. (GIORGIAKAKIS et al. 2012).

Des rotors plus larges peuvent accroître la mortalité (ARNETT et al. 2008)

Les éoliennes E1 et E2 sont situées dans des secteurs boisés et les E3 et E4 ne respectent pas la distance d'éloignement préconisée de 200 m.

Des études ont aussi montré que même dans des habitats apparemment inadéquats pour les chauves-souris, tels que les vastes plaines agricoles dégagées, les éoliennes pouvaient engendrer une forte mortalité de chauves-souris. (BRINKMANN et al. 2011)

L'étude d'impact montre un enjeu fort pour les chiroptères (en particulier Noctule de Leisler, chauve-souris de haut vol, et Barbastelle) et réduit par ailleurs cette distance à 100 m (T. 4.4 p. 160). Il est important de souligner que les Noctules sont extrêmement vulnérables aux collisions, en régression à l'échelle européenne en raison du développement des projets éoliens et capables de voler à des vitesses de vent jusqu'à 8m/s.

Les chiroptères sont particulièrement vulnérables et les mesures préconisées seront inefficaces. Sont présents sur le territoire concerné : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kulh, la Sérotine commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Minioptère de Schreibers, le Vespère de Savi, le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées.

Concernant le Minioptère de Schreibers, espèce à fort enjeu national, le territoire du PNR PL présente un intérêt majeur car il est utilisé comme un couloir de migration majeur entre des sites nationaux d'importance, notamment ceux situés en Charente (Rancogne) et en Corrèze (Gouffre de la Fage). Ces migrations sont observées sur le Parc, avec des sites intermédiaires de transit connus comme ceux de la carrière de Bargeix, du château des Cars, et anciennement du château de Rochechouart. Cette espèce utilise également le territoire du Parc comme territoire de chasse habituel avec des déplacements réguliers entre ces sites de chasse. L'impact du projet est donc jugé à trop fort niveau de risques pour les chiroptères.

Pour rappel, un projet éolien où des impacts résiduels significatifs sont attendus au titre des mesures ERC (**E**viter-**R**éduire-**C**ompenser) ne doit pas être autorisé. Le suivi prévisionnel des impacts n'est pas prévu pour venir combler les insuffisances des mesures ERC**.** Rappelons qu'à ce jour, n'existe aucun parc qui ne soit pas responsable de mortalité.

Appréciation des effets des parcs éoliens sur les risques de mortalité faunistique. Si l'étude d'impact met en évidence sur un site donné un risque important de mortalité sur une ou plusieurs espèces, il convient, en application du principe d'évitement, de rechercher un nouveau site d'implantation. Le dépôt d'une demande de dérogation ne saurait voir d'issue favorable, le porteur de projet devant alors être dûment informé par les services instructeurs justifiant cette position du fait de l'impact prévisible.

2. FAUNE AVIAIRE

Si la comparaison est faite entre la synthèse présentée p.8 et le CERFA : 7 espèces d'Oiseaux dans le dossier contre 52 dans le CERFA N° 13 614*01. La LPO Aquitaine a été sollicitée pour ce projet (P.70 de l'étude d'impact) : elle a recommandé une investigation approfondie de l'activité migratoire (notamment un suivi de la migration nocturne par radar), mais cette recommandation

n’a pas été suivie.

Concernant les aérogénérateurs de grande hauteur, ce qui est le cas pour le projet de la Queue d'Âne la LPO montre dans une étude que les éoliennes présentent un risque plus important pour les oiseaux dans les zones Natura 2000 (Haute Dronne). Elle préconise l'implantation d'éoliennes en dehors de ces zones. Il est constaté que les espèces les plus fragiles sont également davantage affectées dans les sites Natura 2000. Quant aux espèces impactées, "*81% des cadavres retrouvés appartiennent à des espèces protégées ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation*", rapporte l'étude. Afin d'éviter les collisions de rapaces avec les éoliennes, la LPO préconise de ne pas implanter d'éoliennes à proximité des sites de reproduction et de préserver les espaces vitaux de ces espèces. En effet, "*aucun suivi n'a permis de démontrer l'efficacité de dispositifs techniques visant à réduire leur mortalité par collision avec les éoliennes*". Les principales voies de déplacement des espèces migratoires comme le Milan royal doivent également être identifiées et évitées.

L'axe migratoire Postnuptial et prénuptial de la Grue cendrée *(Grus grus)* traverse le département de la Dordogne. En quelques heures 40 000 Grues peuvent traverser le département. Les vols de nuit, en fonction des conditions météorologique peuvent être meurtriers. Par temps de brouillard épais, les grues s'égarent, et peuvent percuter des lignes électriques ou des arbres qui leurs sont des pièges mortels (blessures fatales, électrocutions pendaison, certaines se posent sur des routes et sont fauchées par des véhicules). L'absence de visibilité, en cas de brouillard intense ou la nuit, posent problèmes aux oiseaux migrateurs, car ils n'identifient pas les risques.

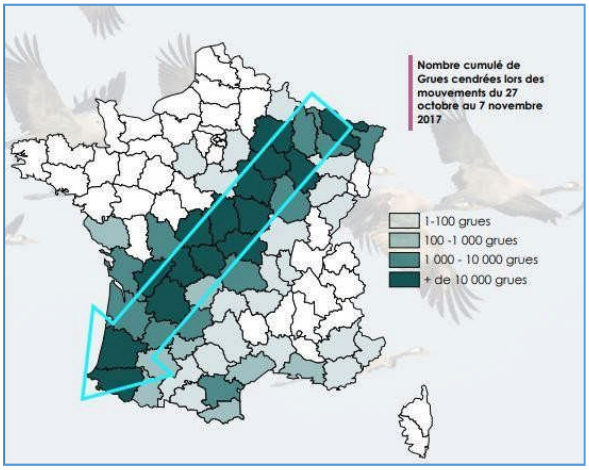

Migration postnuptiale 2017

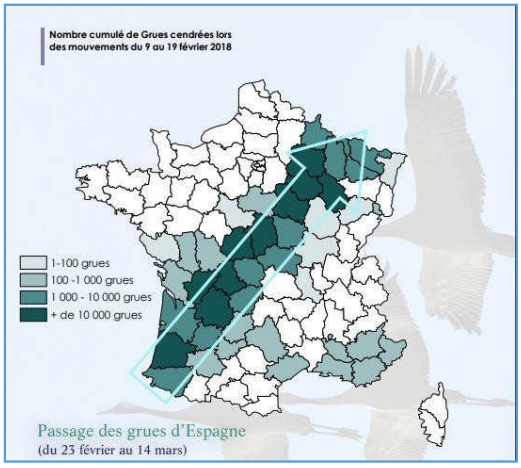

Migration prénuptiale 2018

(La Grue cendrée en France Migration et hivernage LPO. Suivi annuel depuis 1996)

La présence d’aires de reproduction probables du Circaète Jean-le-blanc, Autour des Palombes, Milan noir, Bondrée apivore, Épervier d'Europe, Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Busard Saint Martin, Milan royal lors du passage en hiver, de la chevêche, etc. à proximité (moins de 1 km) constitue une grave menace pour les espèces concernées. Dans un rapport de 2017 de la LPO, il est démontré que les passereaux sont très fortement impactés par le développement des projets éoliens. Le roitelet triple bandeau *Regulus ignicapilla*, espèce la plus fréquemment retrouvée lors des suivis de mortalité n’est toutefois pas pris en compte pour l’estimation des impacts liés aux collisions en phase d’exploitation.

L'implantation d'aérogénérateurs de 200 m de haut sur le territoire du PNR PL peu venté et riche d'un patrimoine naturel incontestable, placé sur un axe migratoire important, va à l'encontre de la biodiversité. L'impact des parcs éoliens situés près des forêts, sur l'avifaune, est plus important que sur n'importe quel autre milieu. Tous les oiseaux sont protégés hormis 64 espèces d'oiseaux qui sont aujourd'hui chassées en France. On note une Incohérence entre l'impact identifié (mortalité des oiseaux) et la mesure de réduction d'impact décrite (espacement entre les éoliennes pour réduire l'effet barrière).

3. FLORE ET FAUNE TERRESTRE

Les inventaires flore et faune terrestre ont été réalisés sur cinq jours entre juin 2015 et juin 2016, et ne permettent pas de recenser les espèces à floraison tardive ainsi que certaines espèces d'Insectes (orthoptères notamment).

Nous trouvons une centaine de taxons floristiques, à statut de protection, dispersée sur le territoire du PNR PL, alors que la liste floristique donnée par Encis ne comporte que des taxons dits ordinaires, ne sont cités que le scirpe des bois et la jacinthe commune mais protégée en Dordogne. Entre autres sur les communes de St Jory de Chalais et de St Saud la Coussière - Le scirpe des bois (Scirpus sylvaticus), (Rhynchospora fusca) livre rouge, Ranunculus auricomus, Potentilla palustris, Eriophorum gracile, Pilularia globulifera (livre rouge), Parnassia palustris, Droseria rotundifolia (livre rouge), Drosera intermedia Hayne (livre rouge) Eriophorum polystachion, Gentiona pneumonanthe, Agrimonia procera, Jacinthe des bois (Hyacinthoïdes non -scripta), Litorella uniflora (livre rouge), Narthecium ossifragum, Orchis laxiflora (livre rouge). Ces espèces, pour la plupart, sont présentes sur tout le territoire du Parc.

Dans le PNR PL, citons encore *Drosera intermedia* et *Drosera rotundifolia*. Ces deux espèces se maintiennent encore bien pour une zone de basse altitude. Une surveillance régulière des stations de *Drosera* doit être entreprise. La présence de ces stations de basse altitude dans le territoire du Parc, lui confère une forte « responsabilité » quant à leur préservation.

La conservation des habitats faunistiques et floristiques d'origine constitue un enjeu très fort en termes de dynamique des populations et de conservation des espèces.
Trop souvent la prise en compte de la protection des sols et des zones marécageuses est inexistante, autrement dit la moitié de la biodiversité, alors qu'elle garantit la fertilité des terres et la régulation du cycle hydrologique en synergie avec une agriculture de qualité. La biodiversité contribue au bon fonctionnement et à la stabilité des écosystèmes, elle joue un rôle important dans la régulation des grands équilibres physico-chimiques, de la biosphère au niveau du recyclage du carbone et de la production d'oxygène.

4. LA BIODIVERSITÉ

Le mot "biodiversité" semble parfois bien abstrait, il concerne toutes les espèces animales ou végétales vivant sur la planète, y compris celle qui se met elle-même en danger en détruisant la nature, l'Homme. L'Homme sera responsable de la 6e extinction massive du vivant par La dégradation des écosystèmes et plus que jamais par les activités humaines.

La transition écologique oblige au respect des territoires, des habitants de l'environnement et de la biodiversité.

Le rythme actuel d'extinction des espèces sur Terre est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel estimé.

En un demi-siècle, l'Humanité a détruit une grande partie de la nature sur Terre et continue à la faire décliner. A ce jour, on estime qu'un million d'espèces sont menacées de disparition. Les espèces n'ont jamais disparu à un rythme si rapide, par rapport à celui connu au cours des temps géologiques.

Quelques chiffres

- La pression aveugle des activités humaines entraîne inexorablement la disparition de nombreuses espèces. En 40 ans les populations animales de vertébrés ont chuté de 60% dans le monde.
- Le taux de mortalité des pollinisateurs est passé de 5 à 30% en 20 ans.
- 40% du plancton qui nous fournit la moitié de l'oxygène que nous respirons a disparu des océans en 60 ans.
- 90% de l'activité biologique des sols a été détruite.

Le territoire du PNR PL est particulièrement riche d'une Faune et d'une Flore rares ou emblématiques qui en font sa renommée. La protection du lieu en fera un formidable sanctuaire naturel. Son territoire sera à l'image de la variété et la variabilité du monde vivant sous toutes ses formes. Dans la nature, les espèces animales ont besoin de circuler pour subvenir à leurs besoins : se nourrir, se reposer, trouver refuge, se reproduire, hiberner… Les corridors biologiques rendent possible ces déplacements vitaux ainsi que le brassage génétique permis par la rencontre des différentes populations d'une même espèce. Ils sont ainsi essentiels pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. La nature entretient et alimente silencieusement nos sociétés et nos économies depuis des siècles et continue de le faire encore aujourd'hui.
La biodiversité nous permet de vivre et assure la stabilité de nos sociétés à travers les services qu'elle nous rend.

Contre le projet 10 voix, pour le projet 1 voix : Le Conseil scientifique émet donc **un avis défavorable** à l'implantation d'aérogénérateurs au lieu-dit « la queue d'âne » et la majorité du conseil scientifique se pose la question sur la logique du développement de parcs d'aérogénérateurs industriels au sein du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Le Président du Conseil scientifique — Le Rapporteur de la Commission Scientifique.

Michel EVRARD — Yann CAMBON.

* Une notice complémentaire relative à ce classement est annexée à ce présent avis.

ANNEXE DU COMITE SCIENTIFIQUE :

LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DU BASSIN DE LA DORDOGNE

RÉSERVE MONDIALE DE BIOSPHÈRE RECONNUE PAR L'UNESCO

La biodiversité animale et végétale s'effondre, les naturalistes ont désormais suffisamment de recul et d'outils pour l'attester. L'énumération des espèces concernées est morbide: oiseaux, mammifères, batracien, reptiles, plantes, insectes

Cette distinction récompense les efforts faits en matière de développement et de préservation de l'environnement**,** notamment sur la gestion liée à l'agriculture, la sylviculture et le tourisme. C'est également l'une des trois principales zones fournisseuses d'énergie électrique hydraulique de France via la rivière. Il revient désormais, collectivement, de revendiquer ce label, de le valoriser et de le défendre. Ce territoire entre ainsi dans un clan très fermé, celui des sites considérés comme étant représentatifs de la diversité biologique planétaire.

La réserve se structure autour de trois périmètres imbriqués: une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition.

La commune de Saint Saud la Coussière est située au Nord de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. L'Isle et son affluent la Dronne représentent 30% des eaux apportées à la Dordogne. Le PNR – PL est intégré à une zone tampon de la Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne. Les principales caractéristiques et spécificité sont:

- Territoire à dominante rurale à l'écart des grands flux de déplacement.
- Territoire à faible densité de population.
- Une richesse et une diversité biologique unique en France.
- Filière forêt bois.
- Ressource en eau globalement de qualité.
- Deuxième plus grand complexe hydroélectrique français.
- Région très attractive sur le plan touristique.
- Patrimoine historique et culturel pluriséculaire.
- Cadre de vie.

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur des réserves de biosphère. La sauvegarde des ressources génétiques, des espèces, des systèmes, des écosystèmes et des paysages est une des fonctions principales des réserves de biosphère.

La réserve de biosphère du bassin de la Dordogne possède une surface totale de 23 870 km^2, soit la plus grande de France, et elle est peuplée d'1,2 million d'habitants[7]. Son aire centrale est constituée d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope . Sa zone tampon est composée de zones Natura 2000 et se superpose à quatre parcs naturels régionaux : le PNR de Millevaches, le PNR des volcans d'Auvergne, le PNR Périgord-Limousin .

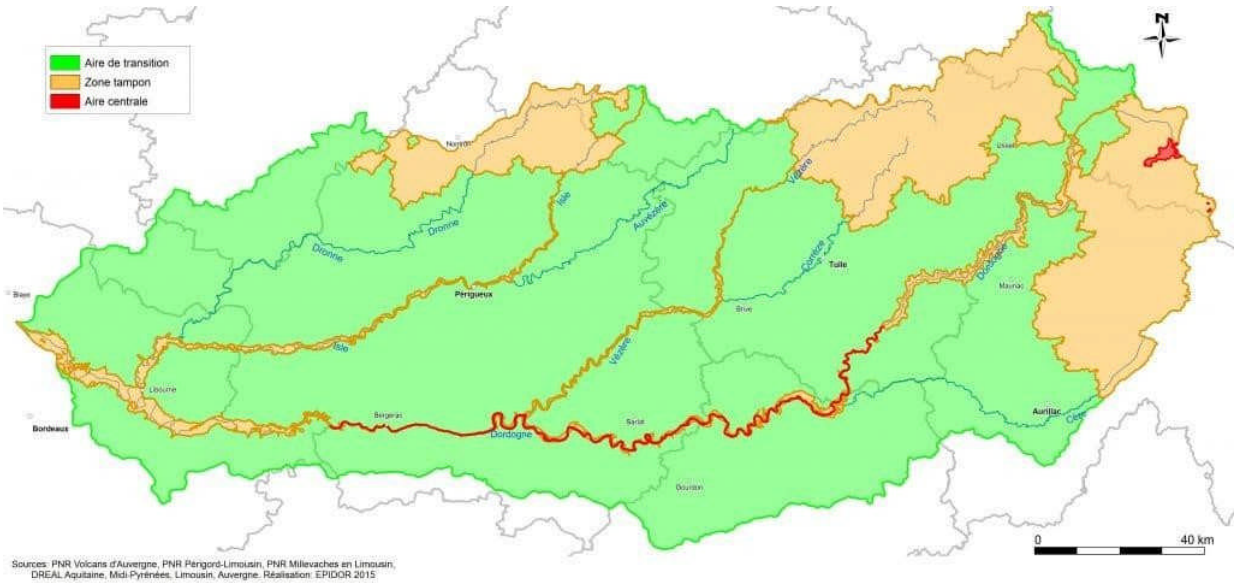

La grande variété des conditions environnementales au sein du PNR-PL garantissent une ressource alimentaire variée pour la population avienne nicheuse ou de passage, c'est le cas notamment des espèces communautaires comme le Circaète Jean le Blanc, le Balbuzard pêcheur, Milan royal, le Milan noir, la Bondrée apivore, L'épervier d'Europe, l'Autour des palombes, le Busard Saint Martin, la Buse variable, le Faucon hobereau, le Faucon crécerelle, le héron cendré, la Chevêche d'Athéna, le Torcol fourmilier, le Bruant jaune, le bouvreuil pivoine, la linotte mélodieuse, le tarin des aulnes, la Mésange noire, le Gobe mouche gris, le pouillot siffleur, etc.

L'une des principales responsabilités de ce projet est de conserver une certaine fusion entre la nature et l'homme. Il est en effet primordial de conserver le patrimoine naturel de la Dordogne d'où proviennent notamment certaines ressources.

La gestion durable des forêts, vecteur de lutte contre les changements climatiques. Les forêts ont une image positive que véhicule le bois avec sa gestion dynamique et durable, sa capacité d'absorption des gaz à effet de serre.

Peu de chants d'oiseaux durant ce printemps, c'est un printemps silencieux. Rachel Carson nous avait prévenus. Les hirondelles, il y a encore quelques années très communes et présentes dans les villages, sont en train de disparaître à grande vitesse. Personne n'aurait imaginé que nous perdrions aussi les hirondelles, en même temps que les abeilles.

L'homme doit s'adapter à l'environnement et pas l'inverse.

Yann CAMBON.

RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT :

REUNION DU C O D
Du PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Mercredi 5 Juin 2019 à Marval

Cette réunion fait suite à la rencontre entre les hébergeurs du PNRPL et le COD du PNRPL à Chalus le 03 avril 2019 et concernant l'implantation d'un parc de quatre aérogénérateurs sur les communes situées dans le PNRPL, de St Saud la Coussière et de St Jory de Chalais, Projet éolien dit de « La Queue d'Ane »

Pour rappel :
Le COD est composé de membres qualifiés représentant les partenaires socio-professionnels du parc et des élus issus de chaque commission du parc, soit 45 personnes pour le PNRPL.
Il est présidé par le ou la premièr(e) Vice-Président(e).
Il remplit des missions de réflexions, de conseil et de propositions auprès du Conseil Syndical. Il organise ainsi la concertation nécessaire pour la réalisation des programmes et des actions du PNR.

L'objet de la réunion du 5 juin à Marval avait pour objectif de débattre afin de répondre aux inquiétudes, interrogations et avis des hébergeurs sur ce projet éolien porté par la société Abowind sur le territoire du PNRPL et rendre un avis sur ce projet.

Présidente de séance : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES
Rapporteuse : Marie-Jeanne DARTOUT

Etaient présents : Membres du COD

Roland MAQUAIRE CDD PV
Floris AUSSEMS Hébergeur Chateau Le Verdoyer
Audrey LAVANDIER Commission EEDD
Sylvie WEBER-EVRARD Pdte Association Vivre le végétal
Marie-Elisabeth CHASSAGNE Vice Pdte CPIE PL
Jacques LAFORCADE Pdt GDF Nord Périgord
Pascal RAFFIER Vice-Président PNRPL
Michel EVRARD Pdt Conseil Scientifique
Jacques BOULAN Commission Energie -Climat
Frédéric FELY Conseil Scientifique
Francis LE GOYET CDD PV
Philippe FRANCOIS PNRPL
Gilles LAMBERTERRIE CDP
Pascal MECHINEAU PNRPL

Etaient présents pour l'organisation de la séance :

Fabrice CHATEAU Directeur du PNRPL
Frédéric DUPUY Directeur Adjoint
Emilie RABETEAU Déléguée Energie-climat

Pour l'organisation de cette séance de travail, les quinze membres du COD présents ont été répartis sur trois ateliers.

Une feuille de route pour échanger et débattre :

- les atouts de l'éolien
- les contraintes

Pour plus de dialogue et d'échange la répartition des participants a été faite par tirage au sort.
Ainsi trois ateliers composés de cinq participants ont été installés.
Les travaux ont duré 40mn, chaque atelier a nommé un rapporteur pour résumer, à l'issue du temps imparti, les réflexions menées et les conclusions.

Atelier 1 : rapporteuse Audrey LAVANDIER

- les atouts :

Production d'énergie renouvelable
Entrée financière pour la commune, la communauté de commune et le propriétaire foncier

- les contraintes :

Production irrégulière- peu de vent – il faut d'autres énergies en complément
Energie chère
Inconnu sur l'avenir du système qu'est-ce qui se passe aprés ?
Peu de recul sur le réaménagement
Impact négatif sur le paysage -impact lumineux
Incohérence avec le projet RICE du pnrpl
Impact sur la flore et la faune-
Incohérence avec la richesse biologique du pnrpl
Impacts acoustiques
Impact dévalorisant sur le bien immobilier, sur le tourisme et nouveaux arrivants
Sacrifice des parcelles
Impact sur le ruissellement
Problème de recyclage et utilisation de certains matériaux pour la construction
Ce projet provoque un clivage social

A noter le départ en cours de travail à cet atelier de Fréderic FELY du conseil scientifique qui regrette l'impossibilité d'échanges objectifs sur le sujet.

Atelier 2 : rapporteur Michel EVRARD

- les atouts :

Production d'électricité importante
Nécessité d'un Mix énergétique
Baisse du CO2

- les contraintes :

Ampleur du projet les aérogénérateurs mesurent 200m de haut
Nuisance sociale : distance insuffisante des maisons. Compte tenu de la hauteur des machines selon les recommandations de l'OMS il faudrait 2kms
Peu de vent d'autres solutions en ENR possibles : méthanisation- hydroélectricité- bois avec une bonne gestion de la forêt
Pas de retombées économiques, ce sont les financeurs et actionnaires qui perçoivent les retombées
Le coût de l'éolien est important, il est irrégulier donc il faut compléter par des énergies fossiles
Le Conseil départementale s'est prononcé contre ce projet
La CNPN a donné un avis défavorable
La zone de « La Queue d'Ane » est classée zone tampon de la vallée de la Dordogne classée Biosphère
Le Pnr PL est un territoire d'exception, la biodiversité joue un rôle important. Faire des réserves hydrologiques. Avoir une réflexion pour un territoire décarboné
Energie peu rentable
Il faut faire des économies d'énergie
Aggravation de l'artificialisation des sols
Impact sur la richesse du patrimoine bâti

ATELIER 3 : rapporteur Jacques BOULAN

- les atouts :

Avis favorable de deux collectivités pour le projet éolien
Production d'énergie propre décarbonée
Lutte contre le réchauffement climatique

- les contraintes :

Manque de vue d'ensemble sur des projets potentiels et on ne peut pas se prononcer que sur un seul projet
Eoliennes trop hautes
A noter l'avis défavorable du conseil scientifique
Projet qui génère des tensions entre les habitants
Manque de réflexion Parc sur les différentes possibilités d'ENR
Impact sur le tourisme durable

A la fin de la présentation des avis de chacun des ateliers Roland Maquaire pose la question : que conclure de cette réunion ? L'ensemble des participants note que la jauge des réflexions portant sur les contraintes est supérieure à celle portant les atouts…

Jacques Boulan prend la parole pour rappeler combien le rapport des scientifiques du GIEC est inquiétant, le réchauffement climatique ne fait pas de pose mais augmentera encore si nous ne faisons rien. La région Aquitaine sera très impactée
Nous devons stopper la consommation d'énergies fossiles
Faire des économies d'énergie
Développer la production d'ENR non carbonées
Il faut un ensemble
Regret de rejeter le projet sur des problèmes de biodiversité, nous faisons fausse route et le mauvais choix
Nous avons besoin de réfléchir sur des installations qui peuvent apporter des solutions

Audrey LAVANDIER prend ensuite la parole pour expliquer comment elle est autonome en énergie sur sa ferme (sauf un peu de gaz) un projet pour une petite éolienne est à l'étude. Elle est favorable aux projets collectifs
En qualité d'animatrice EEDD il lui serait très difficile de présenter aux jeunes scolaires les aspects positifs de l'énergie renouvelables avec de telles machines.
Enfin elle demande de prendre en considération l'avis de Gaétan Bourdon animateur
EEDD retenu par ses obligations professionnelles : Avis défavorable sur ce projet.
Mme la Présidente et l'ensemble des participants acceptent cette demande.

Pascal Mechineau intervient à son tour. Son implication avec l'ensemble de son conseil municipal dans sa commune contre le réchauffement climatique et les économies d'énergie est importante. Cet engagement

pour les projets éoliens lui a valu et lui vaut de très nombreuses attaques perfides et il regrette que les positions d'aujourd'hui, concernant les installations d'éoliennes sur le territoire du parc, du Conseil Scientifique et du Conseil d'Orientation et de Développement n'aient pas été plus clairement définies et portées alors dans la Charte.

Michel Evrard insiste sur l'aspect paysager mais surtout l'impact sur la biodiversité important sur ce secteur très riche et remarquable.
Sylvie Weber-Evrard souhaite apporter sa contribution pour la défense de ce territoire.Elle nous fait la lecture de sa contribution personnelle, contribution qui sera annexée à ce compte rendu après accord de Mme la Présidente et des participants.

Pascal Raffier est aussi intervenu, pour lui d'autres solutions que l'éolien sont possibles sur le territoire du parc :
- méthanisation, énergie bois mais aussi hydroélectricité (peut-être aménager la retenue de Miallet en ce sens entre autres)

Plus de questions, la séance s'achève à 19h30

Conclusion de la Présidente du COD et de la rapporteuse des débats du COD :

La rapporteuse et la Présidente du COD ont été désignées pour rapporter les conclusions du COD sur la question posée.

Au regard des réflexions et échanges exprimés c'est **un avis défavorable** qui ressort de cette réunion de travail.

Néanmoins, au regard de la mission du COD clairement définie par et dans la Charte on ne peut que constater une faible participation du nombre des membres du COD aux réunions concernant ce projet en particulier.

Les enjeux environnementaux, sociétaux, économiques auxquels nous devrons nous adapter, à défaut de pouvoir les résoudre, nous obligent à porter un débat de fond pour construire des projets pour un Avenir Durable.